



Augmentation de salaires

Par **jeje926_old**, le **31/07/2007** à **00:22**

bonjour, je travaille dans une grande societe de securite, et j aurai aimé savoir quand cela mais possible de demande une augmentation car il me paie au coeff 120, mais regule au coeff 150 par une prime horaire.Vu mes diplomes (SSIAP 1:diplome d etat, secouriste, et meme depuis peu titulaire du secour routier), j aurai aimé savoir au coeff que je puisse pretendre car aucune personne n'a le meme taux horaire de basse pour le meme travail.De plus je suis SSIAP 1 (ce diplome sera obligatoire pour travailler en securite a compte du 01 janvier 2008), et je constate que les derniere personne entrer dans l entreprise ni sont meme pas et on le un coeff superieur a moi.rndans l attente d une reponsernmerci et bonne reception

Par **poupee_russe92**, le **31/07/2007** à **17:32**

Bojour, rnrnle principe en droit du travail est le suivant "A travail égal, salaire égal". Autrement dit si certains employés sont payés plus que vous alors que dans la réalité vous effectuez le même travail (et ce quelque soient vos diplomes et vos coefficients), vous avez le droit d'être payé comme eux.rnrnLe problème est bien sur de le prouver. Mais si vous avez des éléments probants, vous pouvez prétendre à une hausse de votre salaire.rnNéanmoins si votre employeur est réticent, il vous sera difficile de passer outre une action en justice...